Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260305-DC2026030430-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 4 mars, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 26 février s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260304/30 :
Lotissement Les jardins du Pirenneu - Rétrocession de voirie
Rapporteur : Philippe GOURAUD

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Philippe GOURAUD, Nicolas LE GROS, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Thierry PADELLEC, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Laurent HARNOIS,
Absents représentés : Jean-Yves COZIC a donné pouvoir à Thierry PADELLEC, Loïc HAREL a donné pouvoir à Philippe GOURAUD
Absents excusés : Anne LE CORVEC, Yves LOIN, Alix DE LEPINAU, Audrey CAMUS, Stéphanie HUYSSCHAERT, Sabrina JULO.
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Présents : 13 - Pouvoirs : 2 - Votants : 15
Secrétaire de séance : Nicolas LE GROS
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 13 conseillers municipaux présents

---

Par courrier du 31 octobre 2024, l'Association du Lotissement « Les jardins du Pirenneu » a sollicité la rétrocession de la voirie du lotissement à la commune.

Après réception des documents demandés (plans de récolement, passage caméra, etc.), une visite sur place a eu lieu le 29 novembre 2023 en présence de l'ASL du lotissement, représentée par M. KEROMNES et M. CALLOCH, du cabinet de géomètre Géo Bretagne Sud, de Philippe GOURAUD, adjoint, de Dominique CRUBLET, Directeur des services techniques. A la suite de cette réunion avait été donné un accord pour :

- La reprise de la voirie et des bordures liées à la voirie, (sous réserve du plan du géomètre)
- La reprise du réseau d'eaux pluviales,
- La reprise du poste de refoulement par AQTA
- La rétrocession des réseaux à AQTA

L'ASL a signalé que 5 terrains dont le lot social ne sont actuellement non bâtis : lot 6 (social), 8, 13, 14 et 15.

Un plan de division a été établi par Géo Bretagne Sud en date du 21 janvier 2026, accepté par les deux parties.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE l'acquisition à titre gratuit la voirie et les bordures liées à la voirie, du lotissement « Les jardins du Pirenneu » à PLUNERET, d'une contenance de 3 988 m²,**
- **IMPOSE aux bénéficiaires des autorisations d'urbanisme des lots non bâtis ci-dessus, la fourniture d'un constat d'huissier avant l'ouverture de chantier et au moment du dépôt de la DAACT, et la remise en état à l'identique,**
- **ACTE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'ASL,**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à signer l'acte notarié et tous autres documents nécessaires à cette cession.**

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260305-DC2026030430-DE

PLUNERET, le 5 mars 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN